

Séance du vendredi 3 mars 2017

Le vendredi trois mars deux mil dix sept à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni salle de la Mairie sous la présidence de François DANEMANS, maire en exercice.

Présents François DANEMANS, Jean-Marc LABORIE, Robert MALBOS, François LISSAC, Antoine PUECH, Philippe CHABUT, Edouard de BONNAFOS, Josette MERCADIER, Carole PUECH, Colette LABRUNIE

Absente excusée : Perrine MERESSE

1) Communauté de communes

Monsieur le Maire expose que la première réunion du conseil communautaire de la nouvelle communauté de communes de la châtaigneraie cantalienne a eu lieu à Maurs Au cours de cette réunion les délégués et membres des commissions ont été désignés.

RESEAUX D'ECOLE DE TERRITOIRE - délibération -

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la Convention pour un aménagement de territoire scolaire cantalien, un avenant a été signé le 20 octobre 2016 par le recteur de l'académie de Clermont-Ferrand, le Préfet du Cantal et le Président de l'AMF 15.

Cet avenant a pour objectifs prioritaires de conforter le déploiement de la restructuration du tissu scolaire en cours, qui garantit cohérence territoriale et pertinence pédagogique, et il vise à accompagner l'approche intercommunale par la création de « réseaux d'Ecoles de territoire ».

Dans cette perspective, une réunion a été organisée par Madame l'Inspectrice académique, le 30 janvier 2017 à Calvinet, à laquelle étaient conviés les élus des communes de Calvinet, Cassaniouze, Mourjou, Sénezergues et Vieillevie, les enseignants, les délégués des parents d'élèves élus aux conseils d'école, les DDEN des écoles de Calvinet, Cassaniouze et Mourjou, le président des DDEN du Cantal, les principaux des collèges de Maurs et Montsalvy, la représentante de la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne et de l'AMF, un représentant de la FAL.

Lors de cette réunion, la création d'un RPI Calvinet-Cassaniouze-Mourjou a été évoquée, comme lors d'une précédente réunion le 5 décembre 2016.

Suite à cette réunion, des situations de projections du réseau d'écoles de territoire ont été fournies par Madame l'Inspectrice Départementale de l'Education Nationale, aux communes de Calvinet, Cassaniouze et Mourjou, en précisant que les travaux de carte scolaire seraient entérinés par le CDEN le 7 mars.

En conséquence, toute demande de réorganisation pour la rentrée 2017 doit être transmise quelques jours avant cette date et doit être accompagnée des délibérations des 3 conseils municipaux pour le regroupement en réseau.

Après ces informations,

Le Conseil municipal, prend connaissance des Projections du réseau d'écoles du territoire CALVINET –MOURJOU – CASSANIOUZE, proposées par les services de l'Education Nationale :

A. 3 sites : 1 cycle différent par site

Calvinet	Mourjou	Cassaniouze	Observations d'ordre pédagogique
Cycle 1 (27+14= 41) 2 postes 3 niveaux			Déséquilibre des effectifs par enseignants ; comment répartir les 5 postes ?
	Cycle 2 (12+9= 21) 3 niveaux Ou cycle 3 (14+9= 23) 2 niveaux		2 postes pour 23 élèves ? Où ? Déplacement des petits
		Cycle 3 (14+9= 23) 2 niveaux Ou cycle 2 (12+9= 21) 3 niveaux	Isolement d'un enseignant

B. 3 sites : 2 cycles 1 et 2 cycles 2 sur 2 sites

Calvinet	Mourjou	Cassaniouze	Observations d'ordre pédagogique
Cycle 1 (27) Cycle 2 (12) 39 élèves 2 postes 6 niveaux		Cycle 1 (14) Cycle 2 (9) 23 élèves 2 postes ? 6 niveaux	+ Les petits (cycle1) ne se déplacent pas. Le cycle 2 ne se déplace pas, la liaison entre ces 2 cycles est pertinente.
	Cycle 3 (14+9=23) 23 élèves 1 poste ? 2 niveaux		- Déséquilibre des effectifs par enseignants ; comment répartir les 5 postes ? 2 postes pour 23 élèves ? Isolement d'un enseignant.

C. 3 sites : 2 cycles 1 sur 2 sites

Calvinet	Mourjou	Cassaniouze	Observations d'ordre pédagogique
Cycle 1 (27) 27 élèves 2 postes 3 niveaux		Cycle 1 (14) Cycle 3 (14+9=23) 37 élèves 2 postes 5 niveaux	+ Les petits (cycle1) ne se déplacent pas.
	Cycle 2 (12+9=21) 21 élèves 1 poste 3 niveaux		- Il faut consolider les effectifs du cycle 1 à CALVINET Isolement d'un enseignant

Le Conseil municipal, considérant les différentes réunions de travail, la réflexion d'un RPI de trois communes et les trois solutions proposées,

1/ EMET un avis FAVORABLE pour la proposition B, avec possibilité de réorganisation du cycle 2 si nécessaire. Après étude par tous les partenaires locaux, cette solution apparaît comme la plus rationnelle, la mieux adaptée, et retient l'assentiment de tous les divers responsables

2/ DEMANDE un moratoire de 3 ans à partir de la rentrée scolaire de septembre 2017 avec maintien des 3 sites et des 5 postes.

3/ SOUHAITERAIT que la commune de SENEZERGUES qui n'a plus d'école, soit rattachée au bassin scolaire CALVINET-CASSANIOUZE-MOURJOU

4/ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention déterminant le fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal dispersé des communes de Calvinet, Cassaniouze et Mourjou.

DETR 2017 - demande subvention : Travaux d'assainissement pour l'aménagement du Pavé : rue du Pavé, rue du Fossé et rue Eustache de Beaumarchais jusqu'à l'angle du chemin du Claux - délibération -

En considérant la vétusté des réseaux d'eau potable et d'assainissement du Pavé et les travaux prioritaires définis dans le diagnostic du système d'assainissement collectif élaboré en 2015 :

Lors de sa séance du 9 décembre 2016, le conseil municipal ,
a décidé la réalisation d'une première tranche de travaux de rénovation des réseaux humides avec mise en séparatif.

A présent LE CONSEIL MUNICIPAL :

1/ APPROUVE l'estimation du maître d'œuvre GETUDE d'un montant global de 267 664,52.€ HT;

2/ SOLLICITE auprès de madame le Préfet une subvention au titre de la DETR 2017, de 35% sur les dépenses éligibles d'un montant de 227 664,58€ HT

3/ INSCRIRA les crédits nécessaires au budget primitif 2017

4/ CHARGE monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2/ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 - délibération -

Après avoir présenté les comptes de gestion, Monsieur le maire présente les comptes administratifs :

1/ budget AEP - Assainissement Le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres votants, le compte administratif 2016 du service eau et assainissement

2/ budget principal : Le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres votants, le compte administratif 2016 du budget principal de la commune.

3/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 - délibération -

Monsieur le maire expose que les chiffres portés aux comptes de gestion établis par le Trésorier ont été vérifiés et sont en adéquation avec ceux portés aux comptes administratifs 2016, établis par la commune. Il demande au Conseil municipal d'approuver les comptes de gestion.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2016.

4/AFFECTATION DES RESULTATS - délibération -

Monsieur le maire présente les affectations de résultats 2016 qui se résument ainsi :

1 AEP - ASSAINISSEMENT :

Excédent d'investissement 2016 à reporter en recettes d'investissement au budget primitif 2017 : 39 990.96 €

Excédent de fonctionnement 2016 à reporter en recettes de fonctionnement au budget primitif 2017 : 84 067.62 €

2.BUDGET PRINCIPAL :

déficit global d'investissement 2016: 211 639.55 €

excédent de fonctionnement 2016 : 132 837.68 €,

Restes à encaisser au 31/12/2016 : 33 662.00 €,

d'où au budget primitif 2017 :

affectation du résultat: 132 837.68 €,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, affecte les résultats 2016 comme proposé.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Le conseil municipal décide d'inscrire au budget primitif 2017 les principales opérations suivantes :

Budget Commune :

- Réfection de voirie communale (après consultation, les sociétés COLAS et EUROVIA ont fournis des devis. Ils sont présentés et seront examinés par les membres de la commission Voirie lors d'une réunion fixée au vendredi 10 mars)
- Réhabilitation du bâtiment Poste (commencée en 2016)
- Travaux obligatoires d'accessibilité des bâtiments communaux
- Eclairage public avec lampes à vapeur - 2^{ème} tranche

Budget AEP - Assainissement :

Réfection des réseaux d'assainissement et d'eau potable *du Pavé : rue du Pavé, rue du Fossé et rue Eustache de Beaumarchais jusqu'à l'angle du chemin du Claux*

OUVERTURE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - délibération -

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que dans l'attente du vote du budget primitif 2017, il l'autorise à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) afin de ne pas retarder certaines opérations d'investissement et de garantir le respect des délais de paiement aux entreprises,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des besoins, sans dépasser 1/4 des crédits ouverts en 2016 pour les opérations suivantes :

Budget COMMUNE – section d'investissement - : opération 30 – ANCIEN BATIMENT LA POSTE :

- article 21318 : 13 273.36 € pour paiement de la facture Eric FELGINES pour la réhabilitation de l'ancien bâtiment de La Poste
- article 21318 : 4 392.85 € pour paiement de la facture SARL FLOTTE pour l'aménagement de l'ancien bâtiment de La Poste
- article 21318 : 3 793.20 € pour paiement de la facture SARL BARRES et FILS pour réfection de l'ancien bâtiment de La Poste

opération 26 – VOIRIE :

- article 2151 : 1 746.16 € pour paiement de la facture SARL MAZAC (aménagement de l'accès à la table d'orientation)

opération 26 – BATIMETS SCOLAIRES :

- article 2183 : 4 080.00 € pour paiement de la facture INFORMATIQUE 15000 (10 tablettes PC – école numérique)

et s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget 2017

AMENAGEMENT ACCES TABLE D'ORIENTATION – participation de l'association Calvinet-Patrimoine - délibération -

Sur demande de l'association Calvinet-Patrimoine, les travaux d'aménagement de l'accès à la table d'orientation ont été réalisés par l'entreprise Mazac de Calvinet.

A présent le Conseil Municipal accepte la participation proposée par l'association Calvinet-Patrimoine d'un montant de 1 450.00 euros.

QUESTIONS DIVERSES :

Plaque signalitique Site historique de Monaco à l'entrée du village : Présentation de la proposition reçue de l'association des sites historiques Grimaldi de Monaco : 3 modèles de plaques et devis correspondants. A réfléchir.

Biens sectionnaires :

- **Communalisation des biens sectionnaires :** Une réflexion pourrait être engagée sur ce sujet.
- **Rappel de la demande de Monsieur Mas du Pouget** d'exploiter les parcelles de biens sectionnaires libérées par Monsieur Michel Labrunie d'Asprat.

Camping : Le terrain de camping communal est à présent répertorié dans le guide « Le Petit Futé »

La séance est levée à 23H30.

La prochaine séance aura lieu le samedi 8 avril

PROCHAINE SEANCE

Délibération : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Le Conseil Municipal délibère sur les taux des taxes directes locales et vote les taux suivants :

Taxe d'habitation : 10.69% inchangé
Taxe foncière (bâti) : 22.06% inchangé
Taxe foncière (non bâti) : 98.94% inchangé

La décision est prise avec ... voix POUR voix CONTRE

Délibération : vote du BUDGET PRIMITIF 2016 – COMMUNE :

Monsieur le Maire propose l'examen et le vote du budget primitif 2016 de la commune qui s'équilibre comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre à 433 891.40 euros et la section d'investissement à 621 533.32 euros, après avoir affecté le résultat 2015 de 141 048.92 euros en section d'investissement, et repris un excédent 2015 de fonctionnement de 1 762.40 euros

Le Conseil municipal vote ce budget à l'unanimité à l'unanimité des membres présents.

Délibération : vote du BUDGET PRIMITIF 2016 – AEP - Assainissement :

Monsieur le Maire propose l'examen et le vote du budget primitif 2016 du service EAU / Assainissement qui s'équilibre comme suit :

- en section de fonctionnement à 155 939.88 euros et
- en section d'investissement à 139 296.45 euros.

Le Conseil municipal vote ce budget à l'unanimité des membres présents.

BUDGET AEP - ADMISSION EN NON VALEUR - délibération n°

Monsieur le Maire expose que la Trésorerie de Montsalvy n'a pu obtenir le recouvrement de la somme de 123.17 euros due sur les exercices 2009 et 2010,

dette de Monsieur TRIN Lionel, qui a constitué un dossier de surendettement avec décision d'effacement de la dette par le Tribunal d'Instance d'Aurillac,

Après délibération, le Conseil Municipal admet en non valeur cette somme.
Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2015, article 654